

SPPPI ESTUAIRE DE L'ADOUR
REUNION PLENIERE
Mercredi 9 juillet 2014

Présents

M. DALLENNES - Sous-préfet de Bayonne
M. CANTONNET - Chef BITC, Sous-préfecture Dax
Mme THEBAUD - Adjointe Déléguée à l'environnement et à l'attribution des logements sociaux, Mairie de Boucau, Conseillère Communautaire Agglomération Côte Basque Adour
Mme DEQUEKER - Adjointe à l'environnement, Mairie Anglet
M. BERGE - Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine
Mme ARAGON - Déléguée Port, Pêche et Littoral, Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
M. LAPEBIE - Adjoint à l'environnement, Mairie de Tarnos
Mme BIRLES - Conseillère municipale, Commune de Tarnos et Déléguée communautaire, Communauté de Communes du Seignaux
M. CARRERE - Responsable Urbanisme, Communauté de Communes du Seignaux
Mme COURREGES - Responsable Service Environnement et Développement Durable
M. LE MOIGNO - Chargé de mission, Agglomération Côte Basque Adour
M. CURUTCHET - Responsable Service Hygiène et Sécurité, Ville de Bayonne
M. FARGUES - Santé-Environnement, ARS DT64
M. DUBERT - Responsable Antenne Bayonne, DREAL Aquitaine UT64
M. LAGRABE - SDIS 64
M. ZION - SDIS 40
M. FAGES - Adjoint Chef Service portuaire Conseil Régional d'Aquitaine
M. PALACIO - Responsable Moyens généraux et industriels, DASSAULT AVIATION
M. TERRASSE - Directeur QHSE, CELSA FRANCE
M. VIVANT - Directeur, LBC
M. SEGUIN - Président, SOBEGI
M. KARSENTY - Chef Département Exploitation, SOBEGI
M. RE - Responsable Fonctionnement et Risques industriels
Mme POIRIER - Responsable Relation Client, TIMAC AGRO
M. LANYOU - CFDT
M. GONTIER - Secrétaire Général, CFDT
M. BOTELLA - Président, Association des Habitants du quartier St Bernard
M. ARDIACO - Administrateur, ADALA
M. BOCCARDO - CADE et IDEAL
Mme LEUENBERGER - CADE
Mme BEDERE - ECOSCOPE, Logistique et Animation du SPPPI

Excusés

M. JACOB - Sous-préfet de Dax
M. PARRENO - Directeur Général, MAISICA
Direction Environnement - Conseil Général des Landes
Michael ZINDANI - Turbomeca

Documents en ligne :

Présentation de la réunion
Présentation SOBEGI

Le compte-rendu présente de manière synthétique les échanges tenus lors de la réunion.

Ouverture de la séance

Patrick DALLENNES, Sous-Préfet BAYONNE
Installation de la Présidence
Présentation en ligne - Présentation Réunion

Ordre du jour de la plénière :

- ▶ Installation de la Présidence du SPPPI Estuaire de l'Adour
- ▶ Présentation du nouvel arrêté préfectoral
- ▶ Organigramme des Services de l'Etat
- ▶ Assemblée Générale de l'ASPPPI
 - Rapport moral
 - Rapport financier
 - Bureau ASPPPI
- ▶ Questions Diverses
 - Accident du LUNO - Etat
 - Process et traitement des odeurs de SOBEGI
 - Déchargements d'engrais et Nettoyage des quais - CCI Bayonne Pays Basque et Institut des Milieux Aquatiques (ce point sera reporté à une prochaine plénière)

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la réunion et propose la candidature de Mme THEBAUD qui a été formulée par la Mairie de Boucau ainsi que par l'Agglomération Côte Basque Adour, en tant que nouvelle présidente du SPPPI en qualité de Conseillère communautaire à l'Agglomération Côte Basque Adour.

Après avoir été validée en bureau, la candidature est proposée par l'assemblée plénière à M. Le Sous-préfet de Bayonne.

Marie-Ange THEBAUD, Présidente du SPPPI Estuaire Adour
Ordre du jour de la réunion
Présentation en ligne - Présentation Réunion

Je vous remercie Monsieur le Sous-Préfet.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour avec le point de SOBEGI dont le représentant devra nous quitter avant la fin de la réunion.

Aymeric KARSENTY, SOBEGI
Process et traitement des odeurs de SOBEGI
Présentation en ligne - Présentation SOBEGI

Fondoir soufre aux IPBB

Les principaux équipements de l'installation :

- Un fondoir d'une capacité nominale de fonte de 35t/h,
- Une unité de dégazage permettant, de retirer l'H₂S contenu dans le soufre solide réceptionné,
- Un filtre de charbon actif dont le rôle est de retenir l'H₂S dégazé,
- Un ventilateur d'exhaure associé à une cheminée,

 SOBEGI

Fondoir soufre aux IPBB

Le soufre :

- acheté sous forme de granulés ou de plaquettes,
- stocké sur une aire dédiée,
- le soufre est liquéfié à ~140°C,
- il est ensuite dégazé (si présence d'H₂S),
- acheminé vers nos bacs de stockage,
- enfin expédié par camions/wagons vers les clients,

 SOBEGI

Fondoir soufre aux IPBB

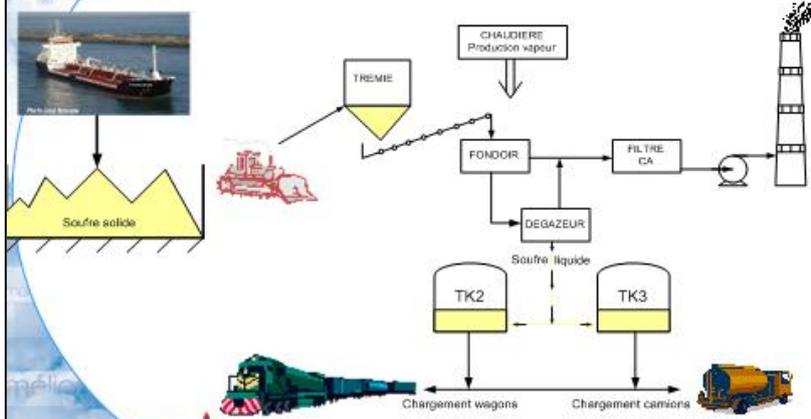
Les effluents gazeux :

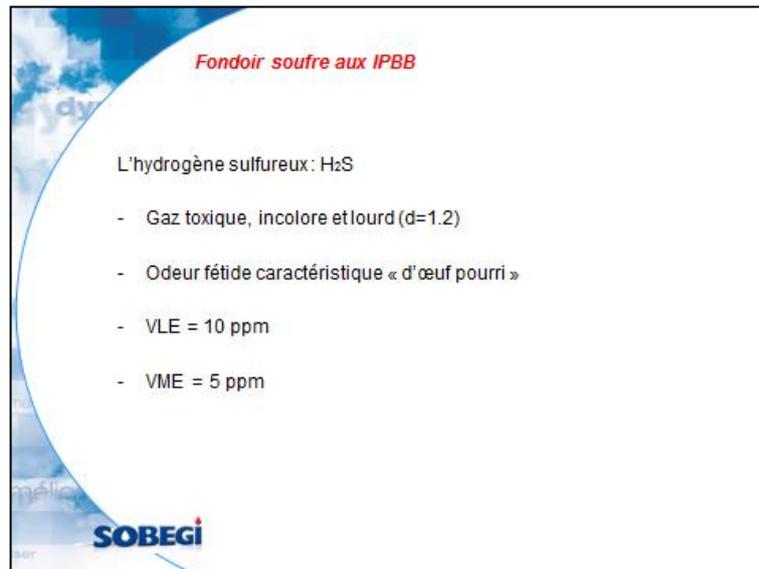
- l'ensemble de l'installation est maintenue en légère dépression,
- les flux gazeux du fondoir et du dégazeur sont lavés à l'eau dans un scrubber,
- puis purifiés en traversant un filtre charbon actif où l'H₂S (gaz toxique, odorant) est piégé,
- le flux est ensuite rejeté à l'atmosphère via une cheminée



DESCRIPTION DU PROCEDE DES IPBB

Livraison de soufre





Questions-Réponses

Corinne COURREGES, Responsable de Service Environnement et Développement Durable
 Comment se passe le déchargement des navires et le chargement des citernes ?

Aymeric KARSENTY, Chef Département Exploitation SOBEGI

Pendant les travaux du quai Castel, les opérations ont lieu sur le quai Gomez avec les grues de la CCI par SOTRAMAB qui achemine par brouettage jusqu'à la zone de stockage.
 Après travaux, un projet de convoyeur permettra d'alimenter directement la zone de stockage.

Corinne COURREGES, Responsable de Service Environnement et Développement Durable
 Comment se passe la question des odeurs quand le navire ouvre ses portes ?

Aymeric KARSENTY, Chef Département Exploitation SOBEGI

Le soufre solide n'a pas d'odeur.

Corinne COURREGES, Responsable de Service Environnement et Développement Durable
 Un témoin a constaté de fortes odeurs lors d'un déchargement.

Aymeric KARSENTY, Chef Département Exploitation SOBEGI

On pourra organiser une visite afin que vous puissiez constater. Pour dégazer il faut intervenir en injectant de l'air. Il n'y a pas d'émanation spontanée.
 Le chargement se fait par reprise du soufre liquide des réservoirs. Les pompes et bras de déchargement assurent le transfert.
 Pas de teneur > 10ppm autorisée pour le transport de soufre liquide.

Les filtres à charbon qui récupèrent l'H₂S sont retirés avant saturation. Toute l'installation est maintenue en dépression ce qui assure la récupération du gaz sur les filtres. Pour le changement des filtres, l'installation est arrêtée. Les filtres sont repris et traités par les fournisseurs. En sortie, on a de l'air normal.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

Avez-vous repéré des incidents ?

Aymeric KARSENTY, Chef Département Exploitation SOBEGI

On est en phase de démarrage, avec mise au point et fiabilisation de l'installation mais on n'a pas eu d'incident avec pollution ou odeur.

Corinne COURREGES, Responsable de Service Environnement et Développement Durable

On a des plaintes à proximité de ce site. D'après vous, il n'y a pas d'odeur provenant de votre site ?

Aymeric KARSENTY, Chef Département Exploitation SOBEGI

L'odeur de l'H₂S est très caractéristique (œuf pourri) et détectable à très faible dose. Il n'y a pas d'odeurs dans le cas de ce process.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

Côté quartier St Bernard, il nous semble sentir du soufre mais pas tout à fait l'odeur de l'œuf pourri.

Marie-Ange THEBAUD, Président SPPPI Estuaire Adour

Les dates des épisodes d'odeurs sont-elles enregistrées ?

Corinne COURREGES, Responsable de Service Environnement et Développement Durable

On signale immédiatement ces épisodes aux industriels pour essayer de trouver la source.

Aymeric KARSENTY, Chef Département Exploitation SOBEGI

Une visite pourra être organisée pour le SPPPI.

Marie-Ange THEBAUD, Présidente du SPPPI Estuaire Adour

Ordre du jour de la réunion

Présentation en ligne - Présentation Réunion

Un nouvel arrêté préfectoral doit être pris pour préciser la composition et le fonctionnement du SPPPI suite à des évolutions qui ont été opérées ces dernières années.

Le projet d'arrêté a été travaillé et débattu en bureau et en plénière depuis 2012. Quelques adaptations ont été nécessaires pour lui donner un format institutionnel.

Monsieur le Sous-Préfet, je vous propose de nous présenter la dernière version émise par vos services.

Patrick DALLENNES, Sous-Préfet BAYONNE

Arrêté Préfectoral

Présentation en ligne - Présentation Réunion

Suite aux propositions faites par le SPPPI, nous avons apporté quelques modifications pour aboutir au texte suivant :

ARRETE INTERDEPARTEMENTAL

**portant constitution du Secrétariat Permanent
pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour (SPPPI)**

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Landes,

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté interdépartemental du 30 novembre 2006 portant création et organisation du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour,

Vu les arrêtés interdépartementaux des 18 septembre 2008 et 24 juillet 2009 portant désignation du président et des membres du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour,

Considérant que le développement industriel durable de l'estuaire de l'Adour doit être favorisé par la mise en place d'une instance de concertation sur les questions d'environnement industriel relatives à cette zone ;

ARRETENT

Article 1^{er} : Il est créé un Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour (SPPPI) dans les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques. Son périmètre de compétence est centré sur l'estuaire de l'Adour. Les communes concernées sont : Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos.

Article 2 : Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour a pour mission, dans le domaine industrialo portuaire et sur la zone considérée, de :

- œ favoriser la concertation et l'information entre les différents acteurs – partage d'informations entre les membres, développement de l'information liée aux impacts environnementaux des activités industrielles à l'égard des riverains, mise en œuvre d'une communication active afin d'informer sur les évolutions positives des actions environnementales engagées par les industriels.
- œ proposer des actions visant notamment à parfaire la connaissance, à réduire les pollutions et les nuisances de toute nature, à prévenir les risques technologiques majeurs, à assurer un développement industriel durable et respectueux de l'environnement – diffusion des connaissances, partage des bonnes pratiques...

Dans le cadre de cette mission, le SPPPI :

- assurera le portage et la réalisation d'études ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs législatifs et réglementaires existants ou qui permettent d'en améliorer l'efficacité.

Par ailleurs, toute étude ou connaissance relevant de nuisances ou pollutions dans des domaines extérieurs au périmètre du port pourront donner lieu à une information par le SPPPI.

- sera force de proposition.

Article 3 : Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour comprend les 4 collèges suivants : collectivités territoriales, industriels, associations-usagers et personnalités qualifiées, administrations.

Les membres sont désignés pour une durée de 3 ans renouvelable. Tout membre qui perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé est réputé démissionnaire.

Chaque membre pourra désigner un ou plusieurs représentants. Seuls les représentants titulaires d'un mandat seront invités à participer aux travaux et réunions du SPPPI.

Article 4 : Le SPPPI de l'estuaire de l'Adour est doté d'une assemblée générale et d'un bureau dont la composition, les missions et les modalités de fonctionnement sont définis par un règlement intérieur.

Article 5 : Le président du SPPPI, issu du collège des collectivités territoriales, est nommé pour 3 ans par les Préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, sur proposition de l'assemblée générale délibérant à la majorité des membres présents ou représentés.

Il est chargé :

- d'exécuter les décisions de l'assemblée générale,
- d'animer, de coordonner l'action du SPPPI et d'en assurer la communication. Des synergies avec les différentes instances de concertation et de planification touchant à l'environnement industriel notamment le CLIC de l'estuaire de l'Adour pourront être recherchées dans un objectif de cohérence et de complémentarité.
- assurer le bon fonctionnement de l'instance. Des commissions thématiques et des groupes de travail peuvent être constitués. Des avis et des expertises peuvent être sollicités.

Article 6 : Le portage du financement et de l'animation des travaux du SPPPI de l'estuaire de l'Adour sont assumés par l'association « SPPPI l'estuaire de l'Adour ».

Article 7 : La composition du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour est fixée comme suit :

Président : Madame Marie-Ange THEBAUD adjoint au maire de Boucau

Collèges des collectivités territoriales :

- œ Le président du Conseil Régional d'Aquitaine,
- œ Le président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques,
- œ Le président de la communauté d'agglomération Côte Basque Adour,
- œ Le président de la communauté de communes du Seignanx,
- œ Le maire d'Anglet,
- œ Le maire de Bayonne,
- œ Le maire de Boucau,
- œ Le maire de Tarnos.

Collège des industriels :

- œ Le directeur de Celsa-France,
- œ Le directeur de LBC à Tarnos,
- œ Le directeur de Turboméca à Tarnos,
- œ Le directeur de Maisica à Boucau,
- œ Le directeur de Bayonne Manutention,
- œ Le directeur de Timac Agro,
- œ Le directeur de Sogif Air liquide,
- œ Le directeur des Laminoirs des Landes,
- œ Le directeur de Sobegi,
- œ Le directeur de Dassault Aviation,
- œ Le président de la chambre de commerce et d'industrie des Landes,
- œ Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Bayonne Pays Basque,

Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées :

- œ Le président de la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso Landes),
- œ Le président de la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso Pays-Basque),
- œ Le président de l'association des Amis du Littoral d'Anglet (ADALA),
- œ Le président de l'association Information et Défense de l'Environnement de l'Adour et du Littoral (IDEAL),
- œ Le président de Surfrider foundation,
- œ Le président de l'association de Défense des Riverains Anglet-Adour,
- œ Le président du CADE,
- œ Le président de l'association Zipadour,
- œ Le président de l'association des Habitants du quartier Saint-Bernard,
- œ Le président du syndicat des pêcheurs professionnels de l'Adour,
- œ Le secrétaire général départemental du syndicat CGT,
- œ Le secrétaire général départemental du syndicat CFDT.

Collège des administrations :

- œ Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine,
- œ Les directeurs départementaux des Territoires et de la Mer des Landes et des Pyrénées-Atlantiques,
- œ Le directeur de l'Agence Régionale de Santé,
- œ Les chefs de services interministériels de défense et de protection civile des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ;
- œ Les directeurs des services départementaux d'incendie et de secours des Landes et des Pyrénées-Atlantiques,
- œ Le pilote de l'Adour.

Les Préfets des Landes et des Pyrénées-Atlantiques sont membre de droit du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour. Ils sont représentés par les

Sous-Préfets de Dax et Bayonne.

Article 8 : Les arrêtés interdépartementaux des 30 novembre 2006 portant création et organisation du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour, 18 septembre 2008 et 24 juillet 2009 portant désignation du président et des membres du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'estuaire de l'Adour, sont abrogés.

Article 9 : Le Secrétaire Général de la préfecture des Landes, le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le Sous-Préfet de Bayonne, le Sous-Préfet de Dax, Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,

Le Préfet des Landes,

A modifier :

- SEPANSO 64,
- Titre du collège Associations en ajoutant et organisations syndicales,
- Pilote de l'Adour à retirer entreprise privée.

Marie-Ange THEBAUD, Présidente du SPPPI Estuaire Adour

Ordre du jour de la réunion

Présentation en ligne - Présentation Réunion

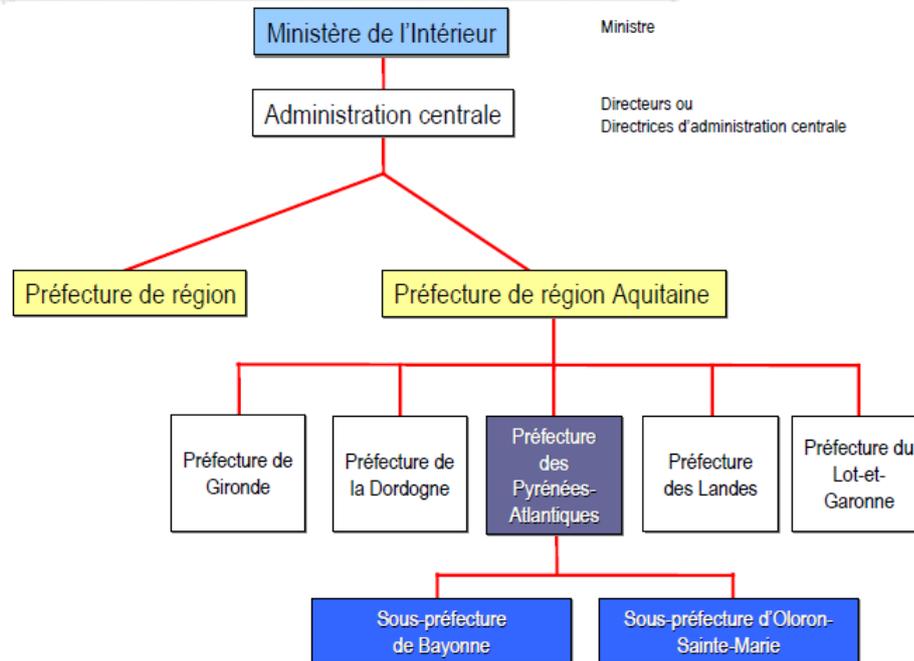
Lors de la dernière réunion de bureau, il a été demandé de présenter l'organigramme des services de l'Etat.

Patrick DALLENNES, Sous-Préfet BAYONNE

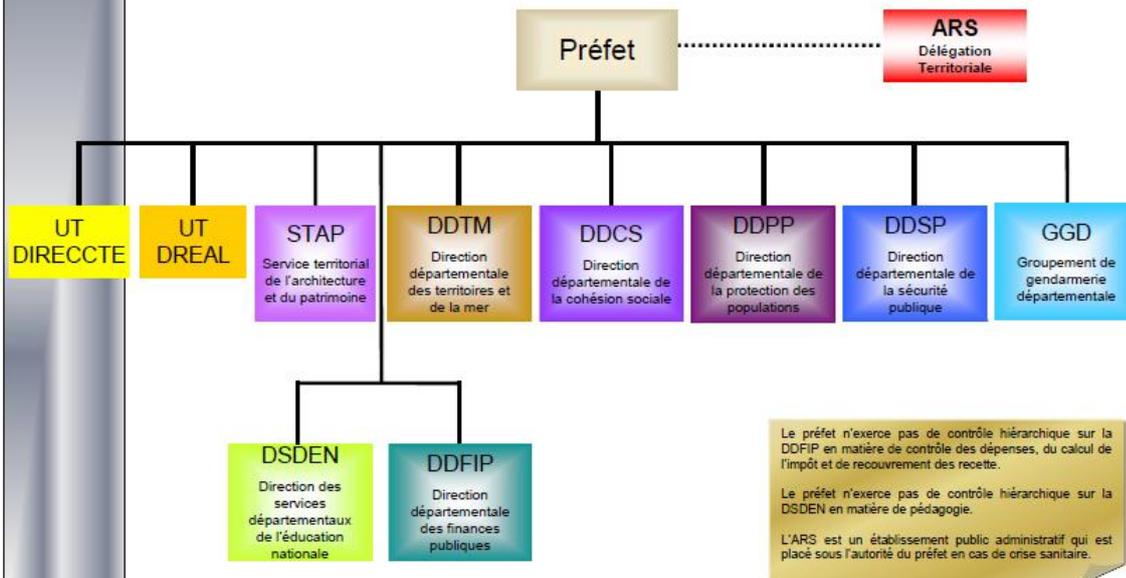
Organigramme des services de l'Etat

Présentation en ligne - Présentation Réunion

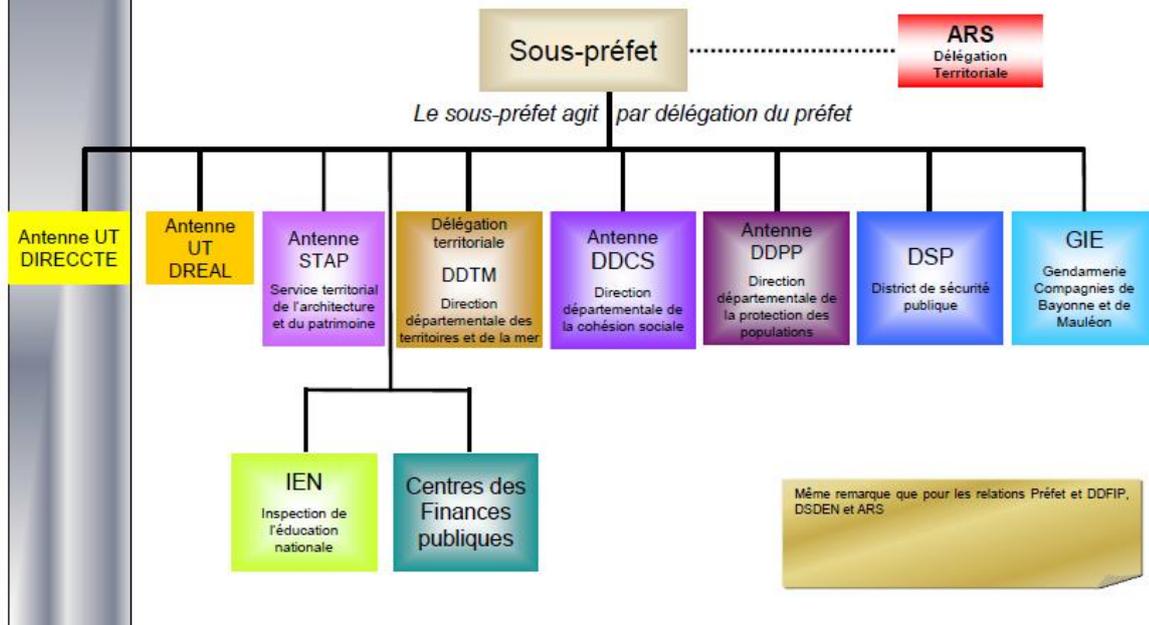
Organisation générale de l'administration de l'État



L'administration départementale de l'Etat

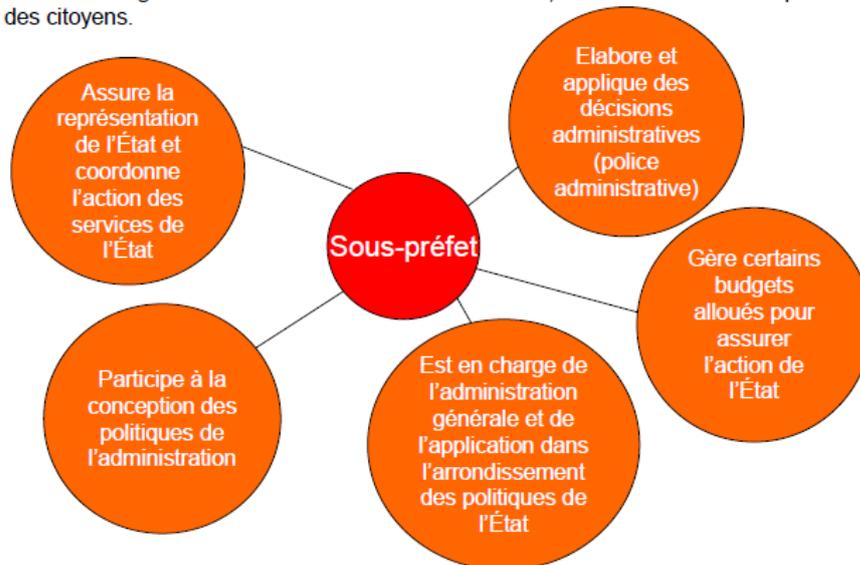


L'administration départementale de l'Etat



Le rôle du Sous-préfet dans l'arrondissement

Les sous-préfets d'arrondissement sont les délégués du préfet dans l'arrondissement. Ils dirigent les services de la sous-préfecture et ils ont une autorité fonctionnelle sur les services de l'Etat dans l'arrondissement. Ils s'appuient également sur les services de la préfecture et de l'Etat dans le département et dans la région. Ils sont les interlocuteurs des élus, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.



Marie-Ange THEBAUD, Présidente du SPPPI Estuaire Adour
Assemblée Générale de l'ASPPPI
Présentation en ligne - Présentation Réunion

Présentation du rapport moral

Mme BEDERE présente le rapport moral de l'ASPPPI pour l'année 2013.



TRAVAUX 2013

- > 4 réunions du Bureau
21/02/2013 17/05/2013 26/09/2013 12/12/2013
- > 3 réunions de l'Assemblée Plénière
05/04/2013 18/06/2013 25/10/2013
- > 3 réunions du COS
05/02/2013 19/04/2013 07/11/2013

+ 1 réunion d'ouverture des plis à Bordeaux le 12/08/2013
+ 12 réunions préparatoires (Président + Animation)



POINTS TRAITES

Dossiers industriels
Dossier TIMAC AGRO : avancement des études et travaux à venir.
Courrier de l'institut de veille sanitaire concernant une étude épidémiologique de la population soumise aux pollutions de FERTILADOUR
Procédures opérationnelles pour les transbordements d'engrais – CCI Bayonne Pays Basque

Bilan des rejets
CELSA France, LBC Bayonne

Données locales
Connaissance des exutoires de la zone industrialo-portuaire :
Les responsabilités en matière de réseaux,
La localisation des réseaux et de leurs émissaires,
La qualité des rejets à l'Adour,
Les actions à entreprendre pour améliorer la connaissance.



POINTS TRAITES

Etude de zone
 Le financement de l'étude de zone
 L'état d'avancement des travaux.
 Les modalités de communication par le SPPPI.

Fonctionnement du SPPPI et de l'ASPPPI
 AG ASPPPI
 Evolutions du site internet : Accès entreprises et associations
 Renouvellement de 2 postes du bureau du SPPPI au collège des Industriels.

Questions diverses
 Sites et sols pollués : chantier MARINADOUR
 Demande de diffusion des ordres du jour des CODERST, rapport des administrations, extraits des comptes-rendus (non confidentiels) concernant les activités du territoire SPPPI.
 Point sur les demandes formulées à l'Etat portant sur MARINADOUR.
 Point sur le schéma, le fonctionnement et la responsabilité relatifs à l'émissaire de la route de la Barre.

Vote du rapport moral

- **Vote contre = 0**
- **Abstention = 0**
- **Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Présentation du rapport financier

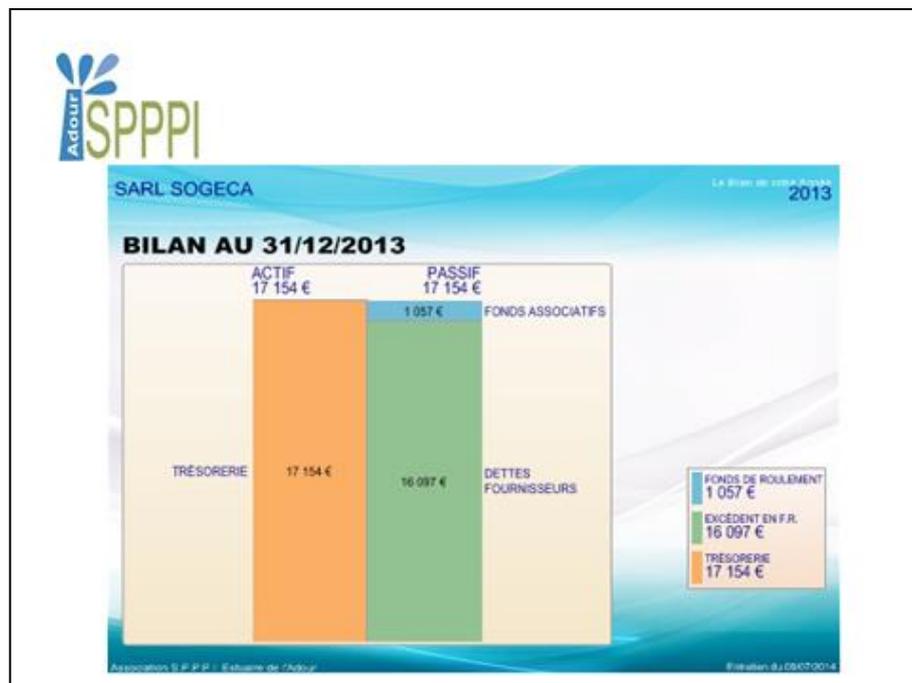
Mme BEDERE présente le rapport financier de l'ASPPPI pour l'année 2013.





SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2012	2013
Produits de fonctionnement	47 609 €	55 192 €
Charges de fonctionnement	42 476 €	59 268 €
Charges de personnel	0 €	0 €
Engt à réaliser / ress. affectées	5 000 €	-5 000 €
Résultat courant non financier	133 €	924 €
Résultat courant	133 €	924 €
Résultat de l'exercice	133 €	924 €



Vote du rapport financier

- *Vote contre = 0*
- *Abstention = 0*
- *Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents.*

Bureau ASPPPI

Présidente ASPPPI : Marie-Ange THEBAUD
Secrétaire ASPPPI : Michel BOTELLA
Trésorier ASPPPI : Gérald PARRENO

Collège des collectivités territoriales
Tarnos
Boucau
Bayonne
Anglet
Agglomération Côte Basque Adour
Communauté de Communes du Seignanx
Conseil Général des Pyrénées Atlantiques
Conseil Régional d'Aquitaine

Collège des associations, usagers et personnalités qualifiées
Michel BOTELLA - Association des Habitants du quartier St Bernard à Bayonne
Pierre BOCCARDO - Association IDEAL
Georges DAUBAGNA - Association SEPANSO 64

Collège des Industriels
Gérald PARRENO - MAISICA (Port Bayonne Avenir)
Roland VIVANT - LBC Bayonne
Pascal MARTY - CCI BAYONNE PAYS BASQUE

Patrick DALLENNES, Sous-Préfet BAYONNE
Point sur le LUNO

Le comité de pilotage de clôture de la partie enlèvement de l'épave étant reporté au 17 juillet, tous les éléments de l'opération de démantèlement ne sont pas connus.

L'état des lieux après opération de démantèlement doit permettre de décider si l'arrêté de mise en demeure de faire cesser le trouble causé par l'épave peut être abrogé ou s'il doit être maintenu.

La question du suivi de chantier doit être traitée afin de garantir le retrait d'éventuelles découvertes à venir de résidus de l'épave.

Les dommages sur la digue doivent être également traités.

Complément M. FAGES - CONSEIL REGIONAL AQUITAINE

- ▶ Engagement de l'armateur : Lettre de garantie pour assurer la réparation de la digue.
- ▶ Processus prévu : Travaux réalisés par une entreprise mandatée par l'assureur du navire - marché attribué le 17 juillet et entreprise présentée dans la semaine suivante.
- ▶ Démarrage chantier prévu le 25 août, réalisés de septembre à octobre.

Un point précis pourra être fait en prochaine plénière.

Eléments connus à ce jour :

Les travaux se sont terminés le 20 juin.

La quasi-totalité de l'épave a été enlevée.

Une pièce du moteur est coincée sous la digue. S'agissant d'un bloc de plusieurs milliers de tonnes il restera sur place.

L'encre du navire n'a pas été retrouvée.

2 pièces (dont un en zone de dragage) ont été identifiées mais qui pourraient ne pas provenir du LUNO.

Une autre pièce plus ancienne a été également localisée.

Questions-Réponses

Valérie DEQUEKER, Adjointe à l'environnement, Mairie Anglet

On ne comprend toujours pas pourquoi l'autorisation a été donnée à ce navire d'entrer et de sortir du port dans les conditions météo du moment.

On constate que rien n'est prévu dans le règlement du Port au sujet de ces conditions météo qui vont se produire plus fréquemment à l'avenir.

Simon FAGES, Adjoint Chef Service portuaire Conseil Régional d'Aquitaine

Il faut regarder les événements passés. Dans le cas du ROMULUS, le temps était clément à l'entrée au Port et la tempête s'est levée ensuite et a brisé les amarres avec plusieurs morts au final.

Les mouvements sont suspendus régulièrement dans les Ports mais les navires ont l'habitude de fonctionner même en cas de conditions météo difficiles.

Mathieu BERGE, Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine

Avant d'autoriser le navire à entrer au Port, la Capitainerie a évalué les conditions du bateau par un dialogue entre pilote, capitainerie et navire.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

Dans le cadre de l'accident du Constantino, examiné en Groupe Risque majeur, il a été constaté que remorqueur ne peut pas être utilisé en cas de tempête.

Qui a pris la décision d'autoriser le Baléa de sortir par ces conditions ? Il s'agit d'un remorqueur de port qui n'est pas adapté pour des sorties en mer.

Il y a eu une mise en danger et risque de sur-accident.

Valérie DEQUEKER, Adjointe à l'environnement, Mairie Anglet

Deux remorqueurs sont obligatoires au Port de Bayonne. Le St Bernard est une pilotine aménagée pour faire office de remorqueur.

Simon FAGES, Adjoint Chef Service portuaire Conseil Régional d'Aquitaine

Il y a bien 2 remorqueurs qui ont pour fonction de faire entrer et sortir les navires mais ils n'ont pas office à faire du sauvetage.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

Dans le cadre des discussions sur BELTRAME, avait été évoqué le problème de l'avant-port et de la gestion de la météo et de la possibilité d'amarrer un navire en cas de forte houle.

Un peut constater un problème de délabrement du Port. On peut s'interroger sur son entretien.

En cas de gros problème en mer, sur quel remorqueur s'appuiera-t-on pour éviter un accident dans le Golf de Gascogne ?

Patrick DALLENNES, Sous-préfet Bayonne

Le cas que vous évoquez dépasse le périmètre du SPPPI.

Cette affaire fait l'objet d'une enquête judiciaire. Le navire est entré alors qu'il fonctionnait.

Il a eu ensuite une avarie et accident par conséquence.

On ne peut pas déterminer à ce jour les responsabilités des uns et des autres.

Mathieu BERGE, Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine

Je m'inscris en faux sur les propos concernant l'entretien du Port de Bayonne.

Les investissements s'élèvent à :

- 6 millions d'euros de l'Etat entre 2000 et 2006,
- 35 millions d'euros de la Région Aquitaine entre 2006 et 2013.

Il se trouve que l'on peut réaliser rapidement les travaux suite à l'accident parce qu'on venait juste de récupérer la mise en œuvre de la digue sud. Il y a eu également 7.5 millions d'euros de travaux sur la digue Nord.

Concernant les arcatures, elles ont été détériorées lors de la tempête qui a été d'une force particulièrement importante et nous en avons déjà voté l'entretien pour un montant de 2.5 millions d'euros.

Je ne vois pas ce qui peut autoriser à parler de déficit dans l'entretien du port.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

Le délabrement est constaté par les riverains. L'état des rives du Port, de la plage de la petite mer. Par contre, on constate la mise en place d'un panneau tout neuf indiquant l'interdiction de baignade.

Mathieu BERGE, Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine

La Région est propriétaire depuis 2006 et ne cesse d'agir. Le schéma d'aménagement prévoit 120 millions d'euros. On en a déjà engagé 35 millions d'euros. Je pense que la Région assume ses responsabilités en termes d'ambition.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

L'argent que vous évoqué et qui provient de nos impôts ne correspond pas à l'enjeu patrimonial de l'embouchure de l'Adour.

Mathieu BERGE, Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine

Le schéma d'aménagement a été validé par toutes les collectivités. Il est certain qu'on peut faire mieux mais on ne peut pas dire que rien n'est fait.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

On a fait des propositions. Qu'allez-vous faire sur la petite mer ?

Mathieu BERGE, Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine

Si l'on parle de pollution bactériologique, elle ne provient pas de l'activité portuaire.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

Précisément, le Préfet GUILLOT avait engagé un programme de mesures qui a été abandonné.

Pierre BOCCARDO, CADE et IDEAL

Concernant la plage entre les 2 digues à Tarnos qui est un véritable dépotoir, qu'est-il prévu de faire ?

Mathieu BERGE, Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine

En fonction des zones et des problématiques, il faut organiser une action coordonnée et rapide.

Par ailleurs, nous souhaitons évoquer la question d'un communiqué de presse du CADE le 2 juin relatif aux travaux sur le quai blancpignon qui prétend que des terres de Rivadour auraient servi de remblai pour le chantier.

Nous avons fait une étude des sols, un suivi des sédiments, chaque camion a été enregistré et le chauffeur a signé un document, analyses contrôlées par la DREAL, contrôle tout au long du chantier.

En cas de doute, au lieu de suspicion et accusation, saisissez-nous avant d'envoyer un communiqué de presse qui peut être diffamatoire.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

La Région peut attaquer les associations pour diffamation.

Nous avons suivi des camions, fait des analyses et on a trouvé des hydrocarbures sur des terres déversées au Pays Basque.

Mathieu BERGE, Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine

Je ne comprends pas ce jeu de rôles. On a fonctionné très bien lors du dernier mandat.

On travaille ensemble au sein du SPPPI pour améliorer la situation du Port.

On a amené des réponses photographiques et chiffrées. On est totalement transparent. En cas de problème, on vous remercie de nous les signaler et de nous amener des preuves.

Pierre BOCCARDO, CADE et IDEAL

Il y a eu un accord avec le CADE pour surveiller le chantier de Rivadour et éviter les problèmes connus sur Marinadour.

Patrick DALLENNES, Sous-préfet Bayonne

Vous avez prétendu, dans un article de presse, Monsieur BOTELLA, que j'agissais sous le coup de l'émotion. Ce n'est jamais le cas. Quand un représentant de l'Etat fait des déclarations sur le risque de pollution, il s'entoure toujours de précautions de langage. On avait fait venir une association de défense de l'environnement ainsi que l'ARS pour vérifier la pollution dans l'eau.

Michel BOTELLA, Président AHQSB

Je vous ai entendu dire sur Radio France Bleue Pays Basque que le gasoil avait été dissous dans l'eau de mer ce qui m'a apparu être faux. En tant que travailleur de la pétrochimie, je sais de quoi il s'agit en matière d'eau et d'hydrocarbures.

Par contre je maintiens qu'il y a eu une évaporation importante dont les odeurs, portées par la brise, ont été ressenties jusqu'à Ondres et que je verse ces données au Plan de Protection de l'Atmosphère territoire Bayonne et à l'Etude de Zone Estuaire Adour.

Il faudra vérifier ce qui a été écrit.

Lorsqu'on tire la sonnette d'alarme ce n'est pas pour rien.

Frédéric DUBERT, DREAL Aquitaine UT64

On a fait des vérifications sur le site où les terres ont été déposées et on n'a pas constaté de pollution. On a également fait des prélèvements sur la zone de travaux et les terres étaient constituées de sables coquillés qui n'a rien à voir avec les terres de Rivadour.

Pierre BOCCARDO, CADE et IDEAL

Dans le cadre du chantier Marinadour, on a fait analyser les terres déposées sur la route des cimes et elles contiennent des hydrocarbures. Même si le niveau n'est pas alarmant, elles n'ont rien à faire dans ce milieu naturel.

Patrick DALLENNES, Sous-préfet Bayonne

Pour Marinadour, on a fait des investigations importantes et on le fait à chaque fois que l'on a des éléments précis qui nous amènent à nous interroger sur un risque de pollution.

Pierre BOCCARDO, CADE et IDEAL

Dans le cadre du chantier Marinadour, il persiste le problème du gazomètre de l'îlot central.

Mathieu BERGE, Conseiller Régional, Président Commission Infrastructures, Conseil Régional d'Aquitaine

On ne souhaite pas attaquer les associations mais travailler en bonne cohérence et avec une alerte quand il y a un doute.

Marie-Ange THEBAUD, Présidente SPPPI Estuaire Adour

On a bien reçu le message qui propose d'alerter la collectivité en cas de constat de pratiques suscitant des doutes afin d'en examiner concrètement le contenu et d'apporter des réponses

Simon FAGES, Adjoint Chef Service portuaire Conseil Régional d'Aquitaine

Pour les travaux du quai Castel, on a pris des photos des matériaux en question.

Deux provenances pour les remblais du quai :

- 2/3 sables blancpignon,
- 1/3 sables du déroctage du Redon approfondissement du chenal : fonds rocheux naturel. Des analyses sur stock ont montré que les matériaux sont propres. Malgré tout on y trouve des traces de HAP.

Une traçabilité précise a été mise en place au niveau des camions entrant (réception, chauffeur, etc).

Les matériaux utilisés (cf photos après) sont des sables coquillés de couleur beige clair très différents des produits du chantier Rivadour. Pour répondre à question de Monsieur BOTELLA, on n'a pas trouvé de soufre.







Thierry GONTIER, Secrétaire général CFDT

Cela confirme et nous conforte dans nos choix qui portent sur les enjeux pour les territoires de développer la R&D sur ces aspects dépollution avec un potentiel de plus-value forte pour l'industrie française.

Marie-Ange THEBAUD, Présidente SPPPI Estuaire Adour

Cela confirme bien la dynamique dans laquelle nous inscrivons.

Merci à toutes et à tous pour votre participation. Je vous souhaite de bonnes vacances.